

ANNEXE I

LISTE DES PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES  
RECONNUS COMME EFFICACE / MEEDDM/DGPR

Nom du procédé (N°enregistrement)	Détenteur/ demandeur	Type procédé	Pré-traitement	Appareil	Champs d'application							Type de mise en place prévu	Limites d'efficacité	Déchets dangereux générés (à faire détruire en installation autorisé et BSDD)	Durée de traitement minimum retenue		
					Arboriculture fruitière	Cultures légumières	Grandes cultures	Horticulture	Viticulture	Traitements post-récolte	Zones Non Agricoles						
<b>STBR2</b> (PT 06 005)	Aderbio	Biologique	oui en cuve	variable	x					x			propre	Ne pas apporter des effluents préconcentrés	boues de traitement	30 jours (continu)	La firme devra fournir après 1 an un complément / suivi écotox
<b>EMERAUDE</b> (PT 06 001)	JADE	Ultrafiltration	oui en cuve	EMERAUDE8 et EMERAUDE16	x					x			propre ou en prestation	Ne pas apporter des effluents préconcentrés	boues de pré-traitement et filtres	1000 ou 1800 litre/heure	
<b>EVAOPHYT</b> (PT 06 009)	Aubepure	Déshydratation et post-filtration sur charbon actif	non	EVAOPHYT 560	x	x	x	x	x	x	x		propre (ou prestation)	Maintenir hors gel	boues et filtres (annuel)	60 litres/jour	
<b>HELIOSEC</b> (PT 06 007)	Syngenta Agro SAS	Déshydratation	non	bac évaporateur de 2000 litres et bac évaporateur de 3000 litres	x	x	x	x	x				propre	3 bacs maximum, possibilité de 2 bacs max pour viticulture arboriculture fruitière, horticulture, traitements post-récolte (bananes et endives) avec mesures spécifiques	bâche et matières déposées	une saison agricole	
<b>OSMOFILM</b> (PT 06 012)	Pantek-France SARL	Déshydratation/osmose inverse	non		x	x	x	x	x				propre	Maintenir en situation ventée et hors gel	sachet avec produit sec	6 mois max	
<b>PHYTOBAC</b> (PT 06 010)	Bayer cropsience	Lit biologique	non (sauf prétraitement par déshuileur, désableur, dégrilleur)	variable (le volume du bac est à adapter au volume des effluents à traiter et en fonction du mode d'apport prévu, par lot ou en continu avec stockage tampon)	x	x	x	x	x				propre	Eviter la noyade ou l'assèchement du substrat	hydrocarbures, débris végétaux et fractions de terre issus du pré-traitement si nécessaire	5 mois de maturation sans aucun apport	
<b>PHYTOCAT</b> (PT 06 008)	Aubepure	Photocatalyse	oui	PhytoCAT 10 (modèle 500 l)	x	x			x				propre ou en prestation	Tenir hors gel	filtres et papiers usagés	15 j (0,5 m3)	la firme devra fournir après 1 an un complément / suivi écotox
<b>PHYTOPUR</b> (PT 06 006)	Michael Paetzold	Osmose inverse et filtration	oui en cuve	2 unités: 12 et 16 m <sup>3</sup> /h	x		x			x			propre ou en prestation	Maintenir à une température comprise entre 2°C et 45°C.	boues de pré-traitement membranes et filtres	500 ou 650 l/h - La durée du traitement est fonction du volume d'effluents phytosanitaires à traiter, elle varie de 2-3 h pour les petits volumes (< 3 m <sup>3</sup> ) à plusieurs jours pour des volumes importants (> 25 m <sup>3</sup> ).	
<b>SENTINEL</b> (PT 06 011)	Neve environnement	Floculation Filtration	oui	5 modèles	x		x						propre ou en prestation	La concentration en substance active doit être inférieure 0,5%	filtres et boues de traitement	100 à 1500 lh	
<b>VITIMAX</b> (PT 06 003)	Agro-environnement SA	Biologique/boues activées	oui en cuve	variable (fonction du dimensionnement de la station vinicole)									propre avec suivi	Pas d'apport massif nuisible à la vie microbienne	boues de pré-traitement	60 jours (hors période activité vinicole)	
<b>CASCADE TWIN</b> (PT 06 001)	Agro Environnement et Bucher Vaslin.	Biologique	oui en cuve	variable									propre	Ne pas introduire les effluents phytosanitaires moins de 35 jours avant le début des vendanges	boues de traitement	30 j (continu)	La firme devra fournir après 1 an un complément / suivi écotox

Nom du procédé (N°enregistrement)	Détenteur/ demandeur	Type procédé	Pré-traitement	Appareil	Champs d'application							Type de mise en place prévu	Limites d'efficacité	Déchets dangereux générés (à faire détruire en installation autorisée et BSDD)	Durée de traitement minimum retenue	
					Arboriculture fruitière	Cultures légumières	Grandes cultures	Horiculture	Viticulture	Traitements post récolte	Zones Non Agricoles					
UTP (PT 10002)	Lefloch Dépollution	Biologique	non	unité de 3 m <sup>3</sup>								x (golf, espace vert)	propre	Ne pas introduire les effluents phytosanitaires moins de 12 semaines après l'apport du mélange bactérien dans le digesteur	aucun	15 jours
PHYTOCOMPO (PT11002)	S.A.R.L. Souslikoff&Cie	Biologique par compostage de sarments de vigne broyés	homogénéisation en cuve tampon après déshuileur, désableur, dégrilleur	box de compostage								x	propre	Utiliser un volume minimal de 15m <sup>3</sup> de sarments broyés	hydrocarbures, débris végétaux et fractions de terre issus du pré-traitement si nécessaire	4 mois
HYDROCAMPE (PT10001)	Veolia Eau Sud-Ouest	Adsorption sur charbon actif, coagulation et filtration	Optionnel (dégrillage désablage)	2 modèles (unité de 400 l et unité de 4 m <sup>3</sup> )	x						x (fruits à pépins)		prestation	Une dilution est nécessaire au delà d'une concentration de 2g/l.	filtres et boues de traitement	100 à 1000 l/h selon modèle
CAROLA EPUMOBIL (PT10002)	Aubepure	Coagulation, décantation et adsorption sur charbon actif	Dégrillage, déshuilage puis coagulation en cuve de stockage	1 modèle	x		x		x		x (pomme, banane)		prestation ou en propre	Maîtriser le pH de l'effluent	filtres et boues de traitement	2000l/h
ECOBANG (PT 11001)	Ventosol	évaporation	dégrillage, déshuilage	1 modèle								x	propre	Très faible volume d'effluents et arrêt 24 mois avant destruction de la cuve GRV.	cuve GRV avec résidus asséchés	1000l/an
BFBULLES (15001)	Axe Environnement	ultrafiltration	prétraitement en cuve (coagulation, épaissement)	2 modèles (BF 8 et BF 16)	x		x		x				propre	Ne pas apporter des effluents préconcentrés	boues de prétraitement, filtres et cartouches de filtration usagées	1200 l/h à 2000 l/h

La firme devra fournir après 1 an un complément / suivi écotox

La firme devra fournir après 1 an un complément / suivi écotox